

Délibération n°250020

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 01/04/2025 **Date d’Affichage** : le 01/04/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 09/04/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR DIVERS ACHATS

Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour financer plusieurs achats. Ces dépenses n'étant subventionnées par aucun autre organisme, le fonds de concours demandé serait de 50%.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Panneau de départ sentier du bois	1 039.80 €	1 039.80 €	Fonds de concours C2A	50%	13 082.00 €
Panneaux directionnels sentier du bois	1 595.00 €	1 914.00 €	Autofinancement	50%	13 083.75 €
Support bois pour vidéoprotection	1 874.15 €	2 248.98 €			
Clôture pumtrack/city	845.00 €	1 014.00 €			
Clôture pumtrack/city	2 861.41 €	3 433.69 €			
Tables et bancs Quartz	7 200.00 €	8 640.00 €			
Cabanon pour puits	4 320.00 €	5 184.00 €			

Serrures connectées Complexe	6 430.39 €	7 716.47 €			
TOTAL	26 165.75 €	31 190.94 €	TOTAL		26 165.75 €

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 13 082 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 7 avril 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**